

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2012

Lancement du 1^{er} Comité d'Agrément « Image&Média » d'Initiative Plaine Commune

Le 1^{er} Comité d'Agrément « Image&Média » s'est tenu le 4 juillet dernier à la mairie de Saint-Ouen, sous la présidence d'Edouard de Penguilly, vice-président d'Initiative France et Président d'Initiative Plaine Commune (nouveau nom de Plaine Initiative).

Ce nouveau comité est le 1^{er} qui suit l'inauguration du PHI (Prêt d'Honneur Image) inauguré le 28 mars 2012 par « Initiative Plaine Commune » et le « Pôle Media Grand Paris ».

Ces nouveaux outils dédiés à la filière image ont pour vocation de soutenir les professionnels du secteur (cinéma, multimédia, création audiovisuelle,...) dans leurs projets de création, de développement, de croissance ou de transmission d'entreprise.

Ce 1^{er} Comité d'Agrément « Image&Média » a été l'occasion d'officialiser l'entrée de 12 nouveaux membres de comité, spécialistes de la filière, Edouard de Penguilly a intronisé dans ses fonctions Eric DUVAL qui assurera la présidence de ce nouveau comité pendant 3 ans.

2 projets ont été présentés :

Un projet pouvant bénéficier d'un prêt d'honneur de Croissance

LES MACHINEURS, animée par Emmanuel PAMPURI, entreprise reconnue de ce secteur qui doit renforcer son capital pour faire face à son développement.

Activité : Accompagnement technique de la production TV et cinéma, Laboratoire numérique, Postproduction de films cinématographiques, vidéo et programmes télévisés, Mastering DCP

Lieu : Commune Image – Saint-Ouen

Ce projet fera l'objet d'une étude complémentaire

Un projet pouvant bénéficier d'un prêt d'honneur Création

LEVELS3D, projet de Yannick FOLLIARD

Activité : Production et post-production en relief 3D - Recherche et développement d'applications de réalité augmentée.

Lieu : Commune Image – Saint-Ouen

Avis du Comité : Favorable et accord de financement d'un prêt d'honneur.

Le comité « Images&média » accorde des Prêts d'Honneur adaptés aux besoins des entreprises de la filière Image et Média afin de faciliter la mobilisation des crédits bancaires en améliorant les fonds propres du porteur de projet.

- **Les prêts d'honneur à la création d'entreprise**

Pour créer son entreprise, le créateur ou la créatrice peut bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0%, sans garantie personnelle, de 1000 € à 25 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans. Ce prêt d'honneur peut permettre la mobilisation d'un crédit bancaire pouvant aller jusqu'à 200 000 €

- **Les prêts d'honneur au développement d'entreprise**

Pour développer son entreprise de moins de 3 ans d'existence, le créateur peut bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle de 1000 € à 25 000 € remboursable sur une durée de 2 à 5 ans. Ce prêt d'honneur accompagne aussi un prêt bancaire permettant au créateur d'assurer les moyens de son développement

- **Les prêts d'honneur à la croissance**

Pour accroître significativement son activité, quel que soit son âge et qu'il ait reçu ou non un prêt d'honneur à la création, le chef d'entreprise peut bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle de 12 000€ à 25 000€ remboursable sur une durée de 3 à 10 ans. Ce financement est particulièrement adapté pour les entreprises cherchant à accroître leur part de marché ou à développer de nouvelles activités. Le Prêt bancaire associé contribuera à donner à l'entreprise les véritables moyens de sa croissance.

- **Les prêts d'honneur à la transmission d'entreprise**

Pour faire face à l'extraordinaire challenge de la transmission des entreprises et des savoirs le repreneur peut bénéficier d'un prêt conjoint d'Initiative Plaine Commune et d'Ile-de-France Transmission à taux 0% sans garantie personnelle de 4 000 € à 50 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans. En fonction de la qualité de l'entreprise reprise et de ses capacités de développement, le prêt bancaire associé peut permettre de mobiliser jusqu'à 400 000 €.

- **Les prêts Nacre**

Si le créateur ou la créatrice a moins de 26 ans et est bénéficiaire de revenus de solidarité, ou de l'Aide au Retour à l'Emploi ou êtes demandeur d'emploi de plus de 50 ans, pour créer son entreprise, il peut bénéficier d'un prêt NACRE, prêt d'honneur à taux 0%, sans garantie personnelle, de 1000 à 10 000 € et d'une durée maximale de remboursement de 5 ans.



Initiative plaine commune
Un réseau. Un esprit

Initiative Plaine Commune est une association Loi 1901 implantée à Saint-Denis (93200), dont la vocation est d'aider les porteurs de projets à créer ou reprendre une entreprise par le biais d'un prêt d'honneur à taux 0% et par un accompagnement post création.

Son territoire d'intervention regroupe les villes de la communauté d'agglomération de Plaine Commune et la ville de Saint-Ouen.

L'objectif d'Initiative Plaine Commune est d'initier et d'accompagner la création d'entreprise génératrice de valeur ajoutée et d'emplois sur son territoire d'intervention, dans le cadre de la politique du développement économique déterminée par les instances représentatives du territoire.

Contact Presse : Julie Savoyen – 01 49 46 49 45 - jsavoyen@dcf.fr
www.plaineinitiative.fr